

*Questions orales*

deux ans, la proportion était de près de 25 p. 100. Cela résulte du rétrécissement de l'écart des prix.

**M. Broadbent:** Sauf votre respect, ce n'est pas le cas.

\* \* \*

[Français]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SUGGESTION D'UN MAGAZINE AMÉRICAIN À L'EFFET QUE LES CANADIENS SONT DE SALES AGRICULTEURS ET DES TRAPPEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Il y a quelques jours, une revue très importante et influente des États-Unis, et qui est très près du gouvernement américain, déclarait que les Canadiens, n'eut été des industries américaines, ne seraient que des trappeurs et de sales fermiers. J'aimerais savoir du premier ministre si quelque dirigeant du gouvernement a protesté auprès de cette revue pour l'informer que les Canadiens ont déjà sauvé les États-Unis, et qu'encore aujourd'hui, sans les produits de base du Canada, plusieurs insignifiants amis du Sud, comme celui qui s'est fait valoir dans la revue *Baron*, sécheraient comme des rats. Est-ce que le premier ministre les a informés de cela?

**L'hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur le président, on ne peut pas perdre son temps à répondre à tous les insignifiants qui ont des opinions aussi erronées sur le Canada.

\* \* \*

● (1210)

[Traduction]

### LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA DISSIMILITUDE QUANT AUX PRINCIPES DIRECTEURS ENTRE MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES—LES VUES DU GOUVERNEMENT

**M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui découle de sa déclaration selon laquelle son gouvernement «ne pouvait exiger de personne des normes plus élevées que celles exigées des ministres eux-mêmes». Comme les principes directeurs relatifs aux conflits d'intérêt chez les fonctionnaires exigent la divulgation de conflits d'intérêt apparents alors qu'on n'exige rien de ce genre des ministres, le premier ministre dirait-il à la Chambre pourquoi son gouvernement insiste pour imposer des règles plus sévères aux fonctionnaires qu'à leurs supérieurs politiques?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai peut-être pas saisi l'intention de la question, mais je dis qu'il y a, bien entendu, des principes directeurs obligeant les ministres à divulguer les conflits d'intérêt.

**M. Beatty:** Apparemment le premier ministre oublie la déclaration qu'il a faite à la Chambre l'an dernier dans laquelle il a signalé que les ministres peuvent déposer leurs valeurs en fiducie de gestion indépendante, comme l'a fait le premier ministre. Est-ce la politique du gouvernement de permettre aux fonctionnaires de déposer leurs

[M. Gillespie.]

valeurs dans telles fiducies où elles demeurent cachées de tous, sauf des intéressés et de leurs administrateurs, tout en leur permettant d'influer sur les politiques nationales qui peuvent directement augmenter la valeur de leurs biens, comme dans le cas des ministres?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas des ministres pas plus que des fonctionnaires, qui doivent répondre au ministre de toute initiative prise en vue d'éliminer ou de faire disparaître tout conflit d'intérêt.

**M. Beatty:** J'ai l'impression que le premier ministre ne comprend peut-être pas le règlement qui s'applique aux ministres. Il subsiste encore, en vertu du règlement actuel, des conflits d'intérêt dissimulés, même dans le cas des fiducies de gestion indépendante; aucune disposition ne vise les effets en portefeuille des conjoints, et les ministres sont comptables à un simple fonctionnaire et non pas à un haut fonctionnaire de la Chambre. Par conséquent, le gouvernement songe-t-il à substituer au régime actuel une formule exigeant la divulgation entière, franche et publique à un haut fonctionnaire de la Chambre des avoirs et dettes de tous les ministres, de leur conjoint et des enfants à leur charge?

**M. Trudeau:** Manifestement, le député présente des instances sur ce que devraient à son avis être les principes directeurs régissant les conflits d'intérêt. Nous avons présenté nos principes à la Chambre.

**M. Beatty:** Ils ne sont qu'un écran de fumée.

**M. Trudeau:** Nous sommes prêts à les défendre. Si les députés d'en face estiment que nos principes ne vont pas assez loin, qu'ils prennent alors leurs propres dispositions, selon leur conscience, comme l'a fait le député de Brome-Missisquoi.

**M. Beatty:** Vous avez basé votre campagne sur l'importance de gouverner.

**M. Trudeau:** Si le député estime qu'il y a un conflit d'intérêt dans son propre cas, alors il devrait en toute conscience faire plus qu'il n'a déjà fait.

\* \* \*

### L'IMMIGRATION

L'ACCORD AVEC LE QUÉBEC—LE CONTRASTE APPARENT ENTRE LA STIMULATION DE LA VENUE D'IMMIGRANTS FRANCOPHONES ET LE NOMBRE ÉLEVÉ DE CHÔMEURS

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné le prochain accord entre Ottawa et Québec au sujet du recrutement d'immigrants francophones au Québec et l'établissement par le Québec de bureaux d'immigration au Portugal, en Espagne, au Maroc, en Afrique portugaise, en Haïti et en Amérique latine, le premier ministre peut-il dire comment il peut concilier la chose avec la déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en date du 22 octobre qui annonçait que les immigrants seraient acceptés au Canada en fonction du nombre d'emplois vacants, compte tenu du fait que le taux du chômage au Québec est toujours plus élevé que la moyenne nationale?